



## PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

**SECONDE  
ORIGINAL**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT-QUATRE MARS.**

**A la requête du :**

CREDIT LYONNAIS, dont le siège social est à LYON (69), 18, rue de la République, représenté par son Directeur Général, pour lequel domicile est élu au Cabinet de Maître Serge TACNET, Avocat au Barreau du Val de Marne, domicilié 60, rue Jean Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne)

Agissant en vertu de :

Un acte reçu par Maître CARELY, Notaire à Nogent-sur-Marne (Val de Marne) le 15 février 2002 contenant prêt ;

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été préalablement signifié,

***Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), soussigné,***

Me suis transporté ce jour au PERREUX-SUR-MARNE (Val de Marne), 177, avenue Pierre Brossolette, où étant à 10 heures, assisté de Monsieur Jérôme POULAUD, géomètre, et en présence de Madame Nadia CABASCHO, propriétaire, à l'effet de procéder à la description des biens et droits immobiliers sis à cette adresse et consistant en :

- Lot n° 11 : dans le bâtiment 1, un appartement au deuxième étage ;
- Lot n° 119 : dans le bâtiment 2 au sous-sol, un parking double.

A l'adresse indiquée, il existe un immeuble d'habitation.

Il m'a été indiqué que le syndic de la copropriété était le Cabinet CIAG, 20 bis rue Faidherbe, NEULLIY PLAISANCE (93).

Les locaux dont s'agit sont situés au deuxième étage, porte 11.

Ils se composent de :

Une entrée dont le sol est en parquet, équipée de placards.

Dans l'entrée porte face, une salle de séjour dont le sol est en parquet, qui prend jour par deux portes-fenêtres donnant sur un balcon.

Attenante à la salle de séjour, une cuisine ouverte dont le sol est carrelé, qui prend jour par une porte-fenêtre, équipée d'un évier et d'un placard renfermant le ballon d'eau chaude.

Il est à noter que le séjour et la cuisine ont fait l'objet d'un très important dégât des eaux provenant du plafond qui a dégradé une grande partie du plafond et du sol de la salle de séjour où les lames de parquet se sont décollées et ont gonflé sous l'effet de l'humidité.

Dans l'entrée à droite, un dégagement dont le sol est en parquet.

Dans le dégagement à gauche, un cabinet d'aisances intérieur, dont le sol est carrelé, équipé d'une cuvette anglaise avec effet d'eau.

Dans le dégagement porte face, une salle de bains dont le sol est carrelé, équipée d'un meuble vasque et d'une douche à l'italienne.

Dans le dégagement première porte droite, une chambre à coucher dont le sol est en parquet, qui prend jour par une fenêtre.

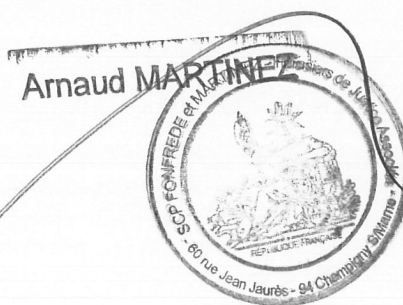
Dans le dégagement deuxième porte droite, une chambre à coucher dont le sol est en parquet, qui prend jour par une fenêtre.

L'ensemble de l'appartement est vide et inoccupé.

*Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.*

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS.**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**







Annexé à mon procès-verbal de constat  
en date du 24/3/16